



AMAP ŒUFS LA FERME RICHART



CERNAY


Saison 2025/2026

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre

Le producteur	Le consom'acteur
EARL RICHART - RICHART Antoine	NOM, prénom
125 Grand Rue 68480 ROPPENTZWILLER	Adresse
	Code postal, commune
earlrichart@yahoo.fr 03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83	Mail
	Tél

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une Amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : Le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Type de production : Agriculture biologique, certifiée AB 

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consom'acteur compose son panier en choisissant le nombre d'œufs qu'il souhaite acheter à chaque distribution, toutes les 2 semaines environ (voir détail des dates de distribution).

Œufs extra frais, de taille moyenne ou grosse, selon l'âge des poules pondeuses (moyens en début de ponte, puis plus gros).

QUANTITE	COÛT	NOMBRE	TOTAL
Demi-douzaine	2.00€		
Douzaine	4.00€		
TOTAL PANIER			

Les œufs seront à disposition sur des plateaux à alvéoles, **le consom'acteur devra prévoir une boîte** pour les transporter.

Rappel : Les œufs distribués sont extra-frais (pondus dans la semaine). Ils sont considérés comme extra-frais jusqu'à 9 jours après la ponte et comme frais jusqu'à 28 jours après la ponte.

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu **toutes les 2 semaines environ** pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après.

Durée de la saison pour le consom'acteur :	La saison commence le et se termine le 27 mars 2026.
Nombre total de distributions :	La saison correspond à paniers. (27 paniers pour la saison complète commençant le 11 avril 2025, répartis sur 24 distributions)
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les vendredis, entre 18h00 et 18h45.

Lieu de distribution	Conciergerie complexe sportif Daniel Eck - 11 rue Roger Hassenforder - Cernay
-----------------------------	---

AMAP ŒUFS

LA FERME RICHART

CERNAY

Saison 2025/2026

Dates de distribution : <u>Attention aux dates suivantes :</u> Paniers doubles les 29 août 2025, 05 décembre 2025, 27 mars 2026 Possibilité de les déplacer à la distribution précédente.	11 avril 2025	11 juillet 2025	10 octobre 2025	09 janvier 2026
	25 avril 2025	25 juillet 2025	24 octobre 2025	23 janvier 2026
	09 mai 2025	08 août 2025	07 novembre 2025	13 février 2026
	23 mai 2025	29 août 2025 (Panier double)	21 novembre 2025	27 février 2026
	13 juin 2025	12 septembre 2025	05 décembre 2025 (Panier double)	13 mars 2026
	27 juin 2025	26 septembre 2025	19 décembre 2025	27 mars 2026 (Panier double)

LE PRIX ET LES PAIEMENTS

Prix pour la saison :€ X paniers =€

Paiement par chèques à l'ordre de : SAS RICHART

A la signature du contrat, le consommateur remet au producteur :

1 chèque de€, encaissé en mai 2025, ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison

Ou pour les contrats d'une valeur supérieur à 50.00€

2 chèques de€, encaissés en mai 2025 ou lors de l'inscription (pour les personnes s'inscrivant en cours de saison) pour le premier et en janvier 2026 pour le second.

Par virement bancaire

- 1 virement lors de l'inscription

Ou pour les contrats d'une valeur supérieur à 50.00€

- 1 virement de€ en mai 2025 et 1 virement de€ en janvier 2026

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** d'œufs que votre panier hebdomadaire ?

Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.

Pour l'**amap La Ferme Richart**, vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions **d'une valeur mini de 20 points (20€) et d'une valeur maxi de 40 points (40€)**.

Cette carte vous permet également de choisir des steaks. Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.

Attention ! Seules les personnes, ayant souscrit un contrat auprès de l'amap La ferme Richart, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison. Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Le consommateur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2025/2026. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

RAPPEL : Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) lors de son adhésion à ThurAmap, le consommateur se doit de participer activement à la vie de l'association, (distribution, évènement ou travaux administratifs), au moins 1 fois au cours de la saison.

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les parties.

Le producteur

Le consommateur

(signature)

(signature)